



**29 septembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 23 septembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

**Secrétaire de séance** : Christian MERLET

En exercice : 30  
Présents : 26  
Votants : 28  
Quorum : 16

**N° 257-22 – Avenants au marché de travaux pour la réalisation des espaces extérieurs du complexe sportif sur la commune de Chavagnes-en-Paillers**

Vu la délibération n° 249-20 relative à l'attribution du marché pour la réalisation des espaces extérieur du complexe sportif sur la commune de Chavagnes-en-Paillers

Considérant que le lot n°1 « voirie et réseaux divers », a été notifié en décembre 2020 à l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent pour un montant estimatif de 259 248.50 € HT et qu'un premier avenant pour un montant en plus-value de 34 359.00 € HT a été passé.

Considérant que la demande du maître d'ouvrage, des prestations, initialement non prévues au marché, sont demandées :

- Mise en œuvre de grilles caillebotis en acier galvanisé de largeur 10 identique à la pose de celles réalisées dans le cadre du bâtiment,
- Remplacement des matériaux de carrière par des matériaux recyclés présentant les mêmes caractéristiques techniques mais au bénéfice environnemental plus important pour la couche de reprofilage avant la mise en œuvre des enrobés.

Considérant que l'ensemble de ces prestations fait l'objet de prix nouveaux et un second avenant en plus-value de 2 915.00 € HT doit être passé.

N° prix	Désignation du prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
PN06	<b>Fourniture et pose de grilles caillebotis galvanisées de largeur 10cm</b> LE METRE LINEAIRE : Cinquante-cinq euros	<b>55,00 € HT</b>
PN07	<b>Fourniture, transport et mise en œuvre de GNT B 0/20 recyclé issue de la plateforme de recyclage</b> LA TONNE : Dix euros	<b>10,00 € HT</b>

Considérant que le nouveau montant du lot s'élève à 296 522.50 HT (+ 14.37%).

Considérant que le lot n°3 « aménagements paysagers » a été notifié en mars 2022 à l'entreprise ARBORA PAYSAGES de Sèvremoine pour un montant estimatif de 56 384.25 € HT.

Considérant qu'à la demande du maître d'ouvrage, de nouvelles prestations sont demandées en lieu et place des prestations initialement prévues :

- Mise en œuvre et fourniture d'une clôture en grillage à mouton d'une hauteur de 1m20 en lieu et place des clôtures barbelés,
- Mise en place et fourniture d'un portail en acier galvanisé en lieu et place des barrières barbelées.

Considérant que l'ensemble de ces prestations fait l'objet de prix unitaires nouveaux et doivent être actés par avenant sans impacter le prix initial du marché.

N° prix	Désignation du prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
PN01	<p><b>Fourniture et pose d'une clôture en grillage à mouton de hauteur 1.20 m, comprenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grillage à mouton 122-15-15</li> <li>- Piquets en châtaignier de diamètre 8/10 espacés tous les 2.5 m.</li> </ul> <p>Battage dans le sol à l'enfonce pieux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jambe de force tous les 30 m</li> <li>- Fil galvanisé 2.70 mm et tendeur galvanisé en tête et en pied de clôture</li> </ul> <p>LE METRE LINEAIRE : Quinze euros et quatre centimes</p>	15,04 € HT
PN02	<p><b>Fourniture et pose d'un portail passage 3.5m et hauteur 1.25m</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portail métallique finition acier Galva à chaud,</li> <li>- Passage 3,5m hauteur 1,25m</li> <li>- Double vantaux manuel</li> <li>- Cadre 40x40mm, poteaux 80x80mm à sceller</li> <li>- Remplissage maille 50x50mm</li> </ul> <p>L'UNITE : Mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-un centimes</p>	1 393,81 € HT

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver les avenants proposés ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).